

Constat

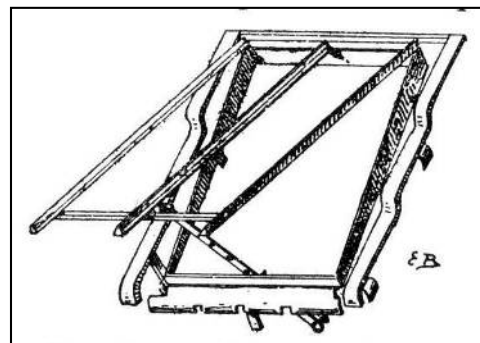
La proportion entre les « vides » et les « pleins » dans une façade caractérise l'habitat traditionnel par un rapport d'environ $\frac{1}{4}$ de vides pour $\frac{3}{4}$ de pleins. Si, dans les constructions rurales modestes, la régularité et la trame des percements n'est pas une priorité, avec l'apparition des maisons de bourg au XVIII^e siècle, à VILLEBOIS-LAVALETTE, la composition de leur façade assure au propriétaire une reconnaissance sociale. À deux ou trois travées, la façade de la maison de bourg est composée simplement d'un rez-de-chaussée et d'un étage, quelquefois d'un comble.

La taille des percements est toujours en rapport avec les pièces que les baies desservent : grandes fenêtres des pièces principales, petites fenêtres pour des pièces annexes ou des combles, mais toutes, elles gardent une proportion plus haute que large.

Recommandations issues de l'observation

Les ouvertures en toitures

Les ouvertures situées dans les toitures sont peu nombreuses à VILLEBOIS-LAVALETTE, en raison de la faible hauteur des constructions (accessibilité à la couverture depuis le sol, pour l'entretien de celle-ci), et, en raison de l'absence d'utilisation des combles comme espace de vie. Les seules ouvertures en toiture, sur les bâtiments patrimoniaux, se limitent à des tabatières sur des immeubles du XIX^e siècle (maisons bourgeoises à R+1+C). Ces fenêtres de toit sont de dimensions très modestes (60x80cm environ) permettant d'accéder à la toiture pour son entretien, ou pour ventiler les combles.



Tabatière traditionnelle avec vergette centrale

Les portes et les fenêtres

Le percement des baies d'une façade fait, le plus souvent, l'objet d'un traitement qualitatif à VILLEBOIS-LAVALETTE. Percer un mur suppose de pouvoir maintenir les maçonneries situées au dessus et de limiter les maçonneries de part et d'autre de la baie. Avec la pose d'un linteau, en pierre ou en bois, et grâce à la réalisation de pieds-droits en pierres harpées, de part et d'autre des baies, les constructeurs ont élaboré des procédés et des mises en œuvre de matériaux qui assurent la longévité des ouvrages.

La largeur des portes et des fenêtres est dépendante de la résistance du matériau qui sert de linteau. En pierre calcaire (matériau local), la largeur de la baie ne peut pas être bien grande sans procéder à une taille d'appareil (les pierres sont taillées pour s'adapter les unes aux autres en formant un arc ou une plate-bande). Pour les constructions les plus anciennes (rurales ou vernaculaires), les moyens financiers limités ne permettent pas l'utilisation de pierres taillées. Seuls les linteaux monolithes (d'une seule pièce) sont utilisés. Ainsi, à VILLEBOIS-LAVALETTE, ce dispositif de construction est le plus utilisé. Pour les constructions les plus anciennes et les plus « nobles », ces linteaux comportent des décorations taillées en forme de lancette.

La forme des percements traditionnels, du fait de l'impossibilité de créer des baies de largeurs importantes, adopte une proportion « plus haute que large ».



Exemple de linteau en plate-bande

Les grandes baies

Pour les baies les plus grandes, l'utilisation d'un linteau en bois est une nécessité (portes de granges, portes cochères, etc.). Ces pièces de bois sont le plus souvent en chêne, afin d'assurer la longévité souhaitée si elles ne sont pas enduites. Dans le cas où elles restent apparentes, elles débordent largement sur les pieds-droits des maçonneries.



Exemple de linteau en forme de lancette

Les devantures

Il y a peu de devantures anciennes à VILLEBOIS-LAVALETTE. Afin de respecter les caractéristiques morphologiques des immeubles qui les supportent, il sera nécessaire de proposer un dessin de devanture sobre, dont la hauteur et l'ampleur seront adaptées à la façade.

A SAVOIR... LES PERCEMENTS

La lumière naturelle vient du ciel...

C'est un lieu commun de dire que la lumière naturelle vient de la clarté du ciel et de la course du soleil, car, plus le temps est clair, plus la luminosité intérieure est élevée. Grâce à ce constat, il est donc préférable que les fenêtres (voire les portes) soient le plus élevés possible dans une pièce, afin de laisser pénétrer la lumière naturelle. La réduction de hauteur introduite par la pose de dispositifs sous les linteaux (comme les coffres de volets roulants posés en applique sous le linteau, ou au-devant de celui-ci) impose une diminution de la clarté à l'intérieur de l'habitation. Il est donc logique de positionner les équipements qui tendent à réduire la hauteur des baies dans des situations où ils apportent le moins de nuisances, et c'est à l'intérieur de l'habitation.

En largeur, la pose de menuiseries de type « rénovation » - ce sont des menuiseries qui sont posées sur les cadres existants - tend aussi à réduire les surfaces vitrées (double épaisseur de bois), et donc, à diminuer la luminosité introduite par les fenêtres.

De même, plus le soleil s'élève dans le ciel, plus l'ombre portée d'un linteau s'agrandit dans une pièce (les rayons du soleil vont de moins en moins loin dans la pièce). Si un obstacle à la pénétration de la lumière est disposé sous – ou au-devant – du linteau les rayons du soleil, pour la même course, seront arrêtés plus vite, et, il fera sombre plus tôt dans la pièce que si cet obstacle n'existait pas.

Pour les protections solaires d'été, la présence de volets permet de calibrer la luminosité et le rayonnement que l'on souhaite. La fermeture des volets (surtout des volets épais en bois) permet de se protéger de la chaleur des rayonnements solaires (pour les façades exposées au Sud ou à l'Ouest), et, l'hiver, des vents froids et de la pluie.

Dans une moindre mesure, mais dans le même esprit, la présence de végétaux en treille au dessus des fenêtres (et quelque fois des portes) amène une ombre portée sur les façades (et donc sur les baies). Ces végétaux caducs laissent passer les rayons bénéfiques du soleil lors des périodes froides. La plantation d'arbres caducs à proximité des façades très exposées permet aussi de combattre la chaleur estivale et amène une ombre portée propice à une réduction de l'augmentation en température des pièces de l'habitation.

Enfin, les grandes baies vitrées dont les vitrages descendent jusqu'au sol ne « procurent » pas plus de clarté qu'une fenêtre avec une partie basse pleine (allège). Comme on l'a vu, la lumière naturelle vient du ciel et pour éclairer une pièce naturellement il est surtout nécessaire que les parties transparentes soient situées en hauteur. Aussi, pour des raisons de cohérence patrimoniale et de mise en valeur du site, il est conseillé de recouper les grandes baies vitrées par des parties pleines formant allège en parties basses.



Contrevents en bois pour se protéger des éléments extérieurs (vents, soleil, pluie,...)



Ombrage de la façade et des baies par une treille

Que dit le règlement de l'AVAP pour les secteurs SU ?

- => Le rapport pleins / vides est d'au maximum 40% de vides par façade,
- => Les dimensions des fenêtres de toit sont limitées à 78x98cm, hors tout, et encastrées au nu des couvertures. Les volets roulants rapportés au dessus sont interdits.
- => Les lucarnes sont interdites pour les toits en tuiles creuses (canal ou tige de botte)
- => Les percements doivent être plus hauts que larges,